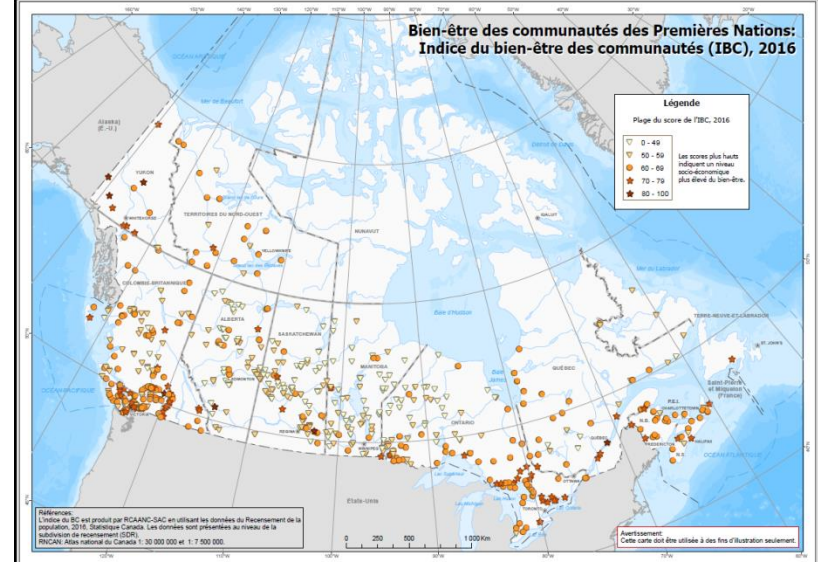
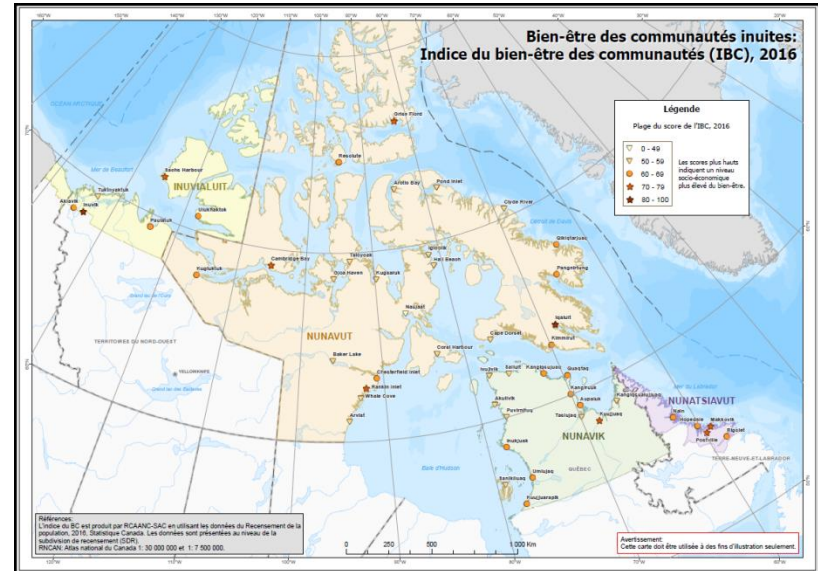






Indice du bien-être des communautés 2016

MAI 2019

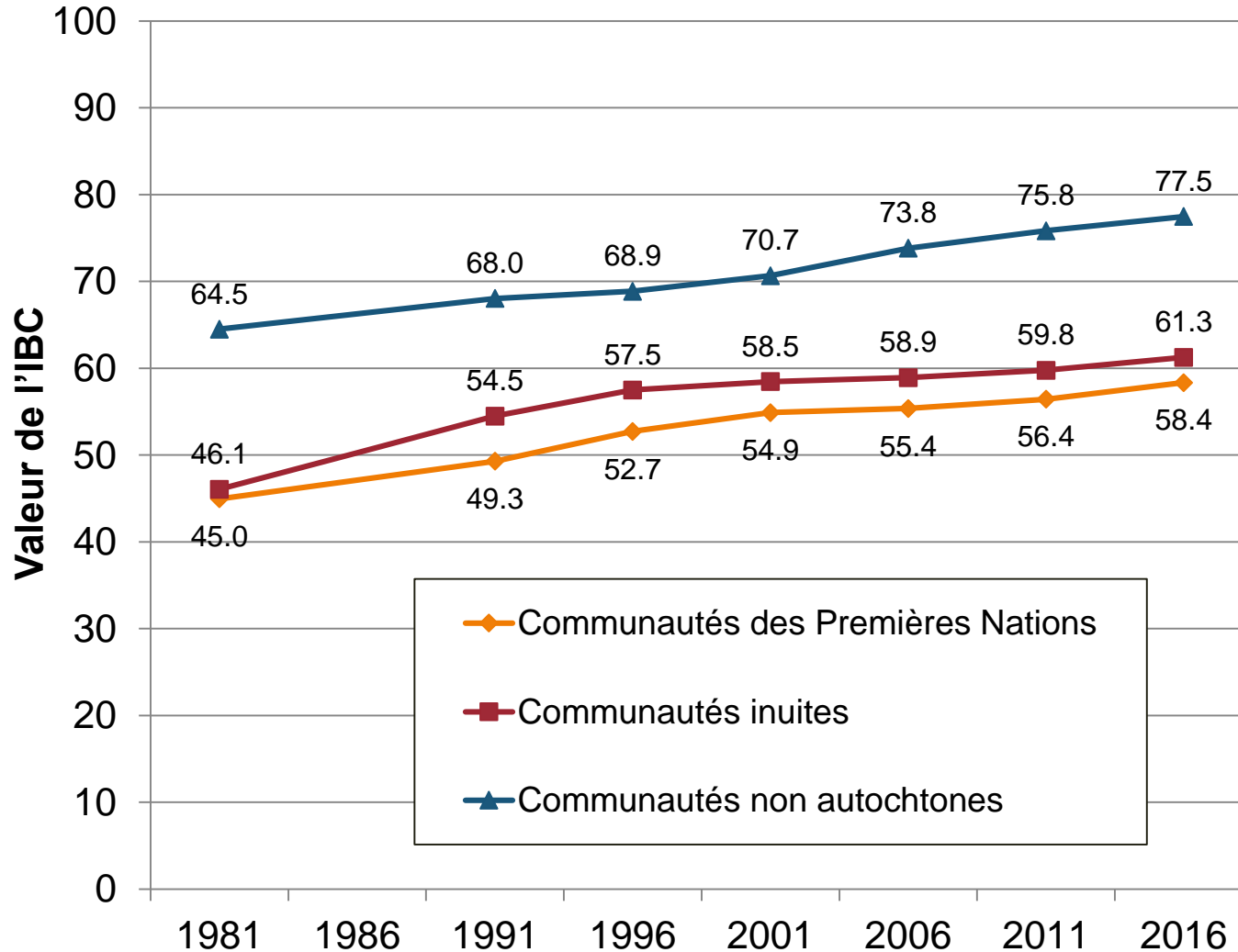
Direction de la recherche stratégique et de la statistique, SAC/RCAANC
SGGID no 11025575



Indice du bien-être des communautés (IBC)

- Un outil de recherche conçu pour :
 - être une mesure universelle et fiable du bien-être socioéconomique dans les différentes communautés du Canada;
 - comparer le bien-être dans les communautés des Premières Nations, Inuit et non autochtones;
 - suivre les tendances du bien-être au fil du temps (1981-2016, 35 ans).
- Il varie de 0 à 100 et est calculé d'après quatre composantes :
 -  Scolarité (diplôme d'études secondaires et plus; université)
 -  Main-d'œuvre (activité sur le marché du travail; emploi)
 -  Revenu (total par habitant)
 -  Logement (quantité; qualité)
- Données du recensement de la population de Statistique Canada (1981-2006, 2016) et de l'Enquête nationale auprès des ménages (2011)

Tendances générales de l'IBC



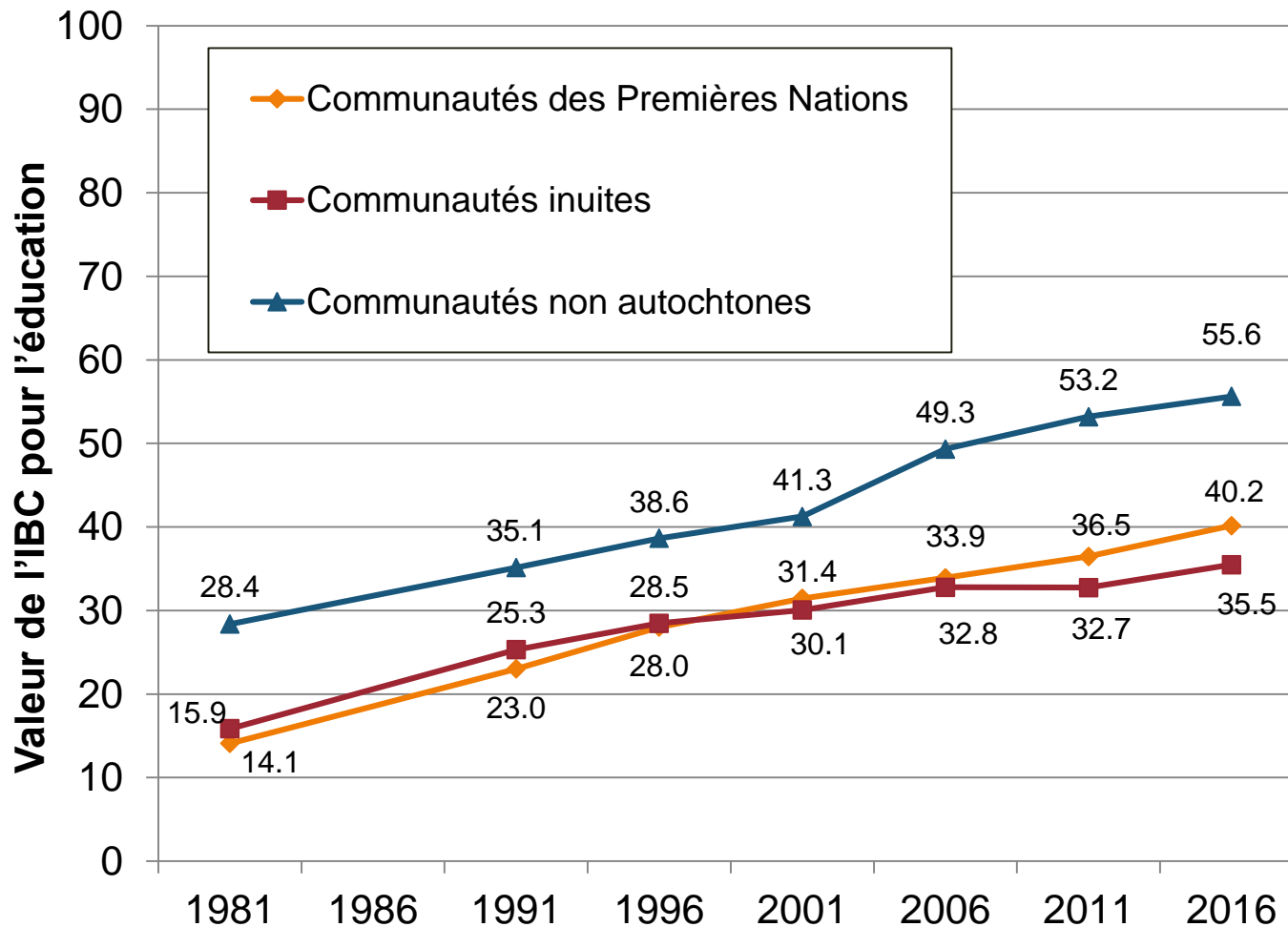
Les communautés des Premières Nations, inuites et non autochtones ont toutes connu une amélioration de leur IBC moyen entre 1981 et 2016.

Les écarts de 2016 sont semblables à ceux de 1981 pour les communautés inuites et des Premières Nations.

L'écart de l'IBC pour les Premières Nations est d'environ 19 points.

L'écart de l'IBC pour les Inuits est d'environ 16 points.

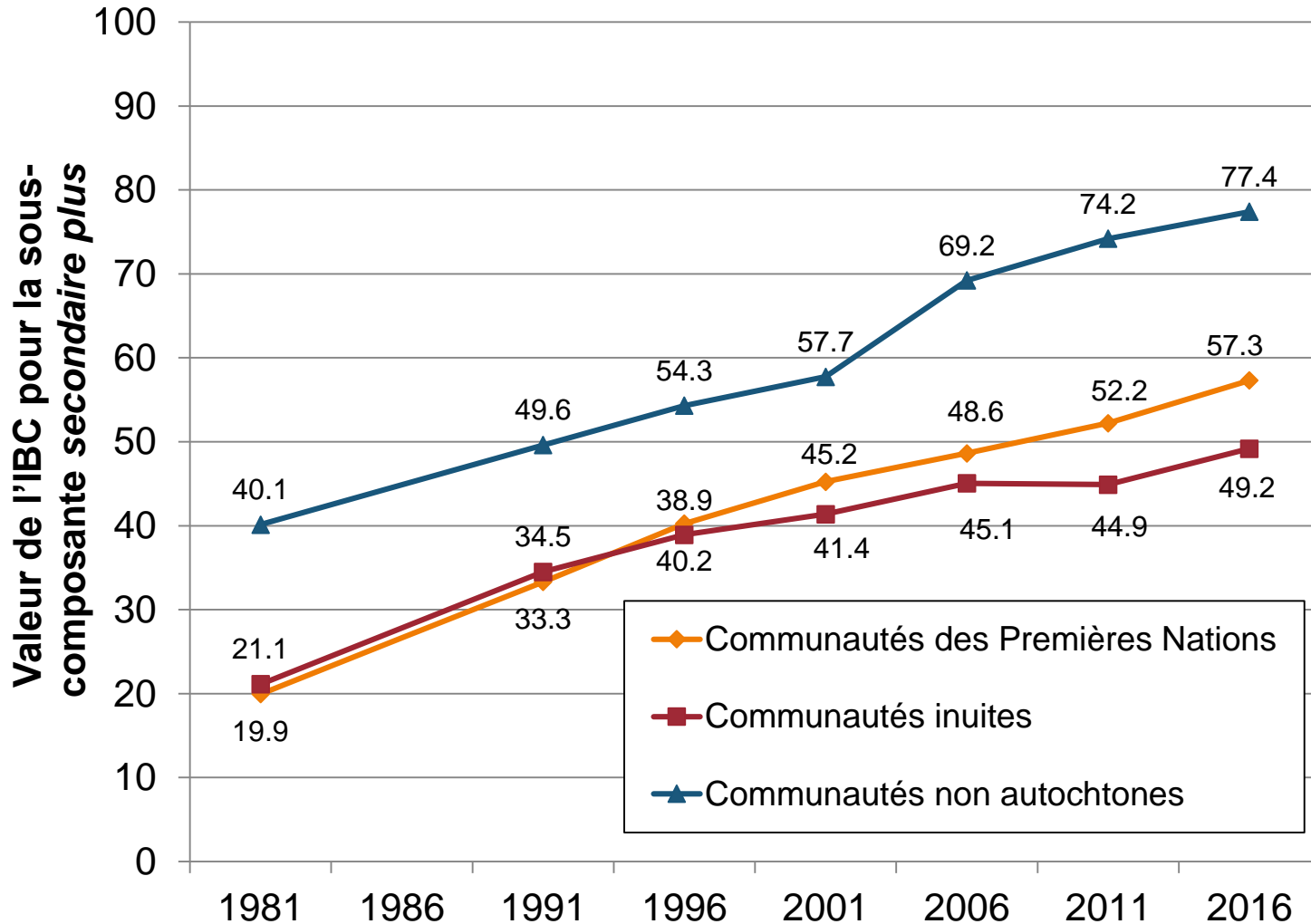
Tendances en éducation



La tendance moyenne en matière d'éducation pour les Premières Nations était à l'augmentation (3,7 points) de 2011 à 2016. Toutefois, l'écart en éducation (entre 15 et 17 points) n'a pas rétréci lors des trois dernières périodes de recensement.

L'indice moyen pour l'éducation des communautés inuites a augmenté (2,7 points) de 2011 à 2016, mais l'écart par rapport aux communautés non autochtones est resté à 20 points.

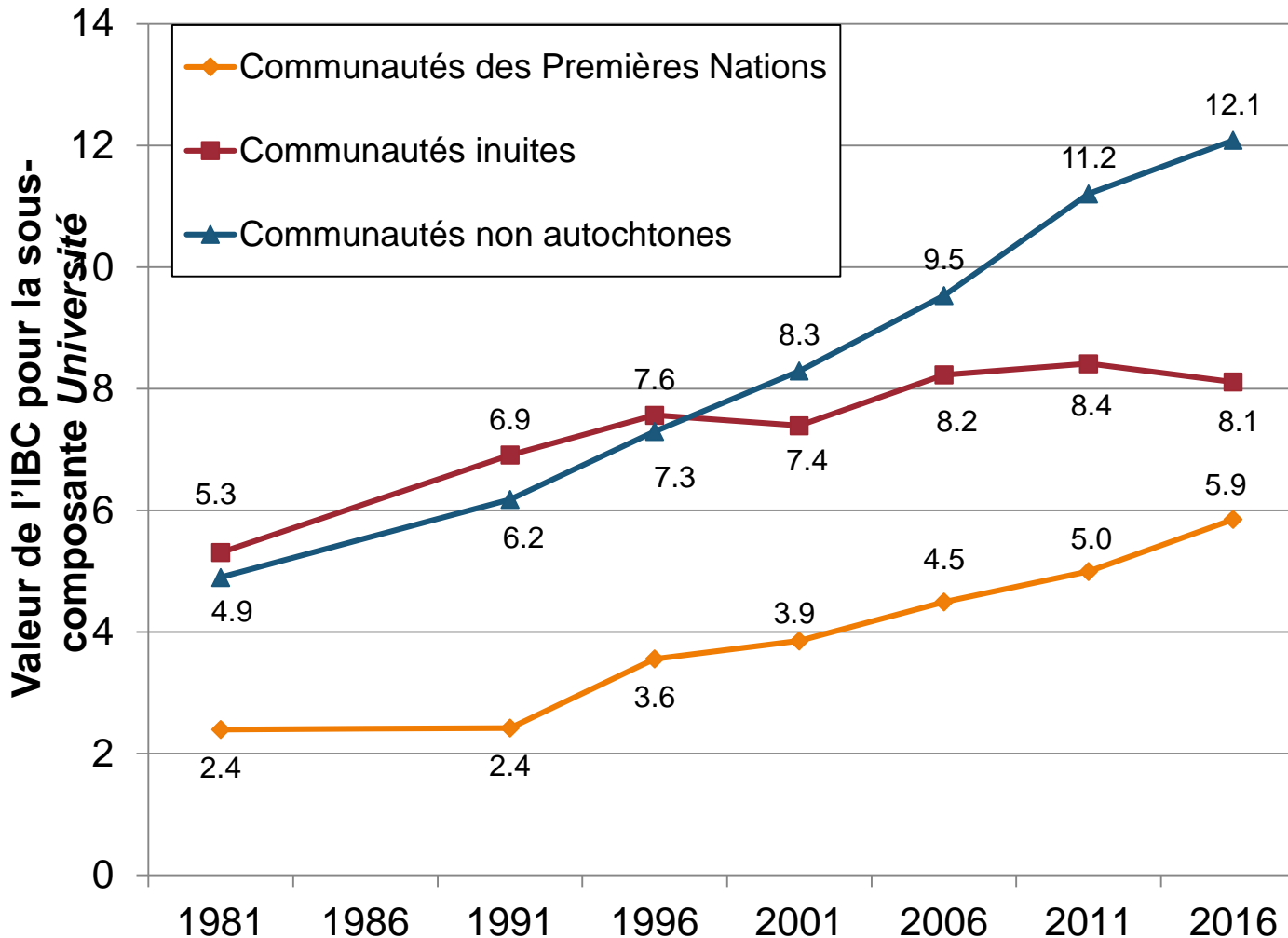
Sous-composantes en éducation – Secondaire plus



Les Inuit et Premières Nations ont tous deux connu une augmentation graduelle de leurs indices *secondaire plus* depuis 1981 (de 28 et 37 points, respectivement).

Les écarts moyens de l'indice *secondaire plus* pour les Premières Nations et les communautés inuites se sont légèrement resserrés entre 2011 et 2016.

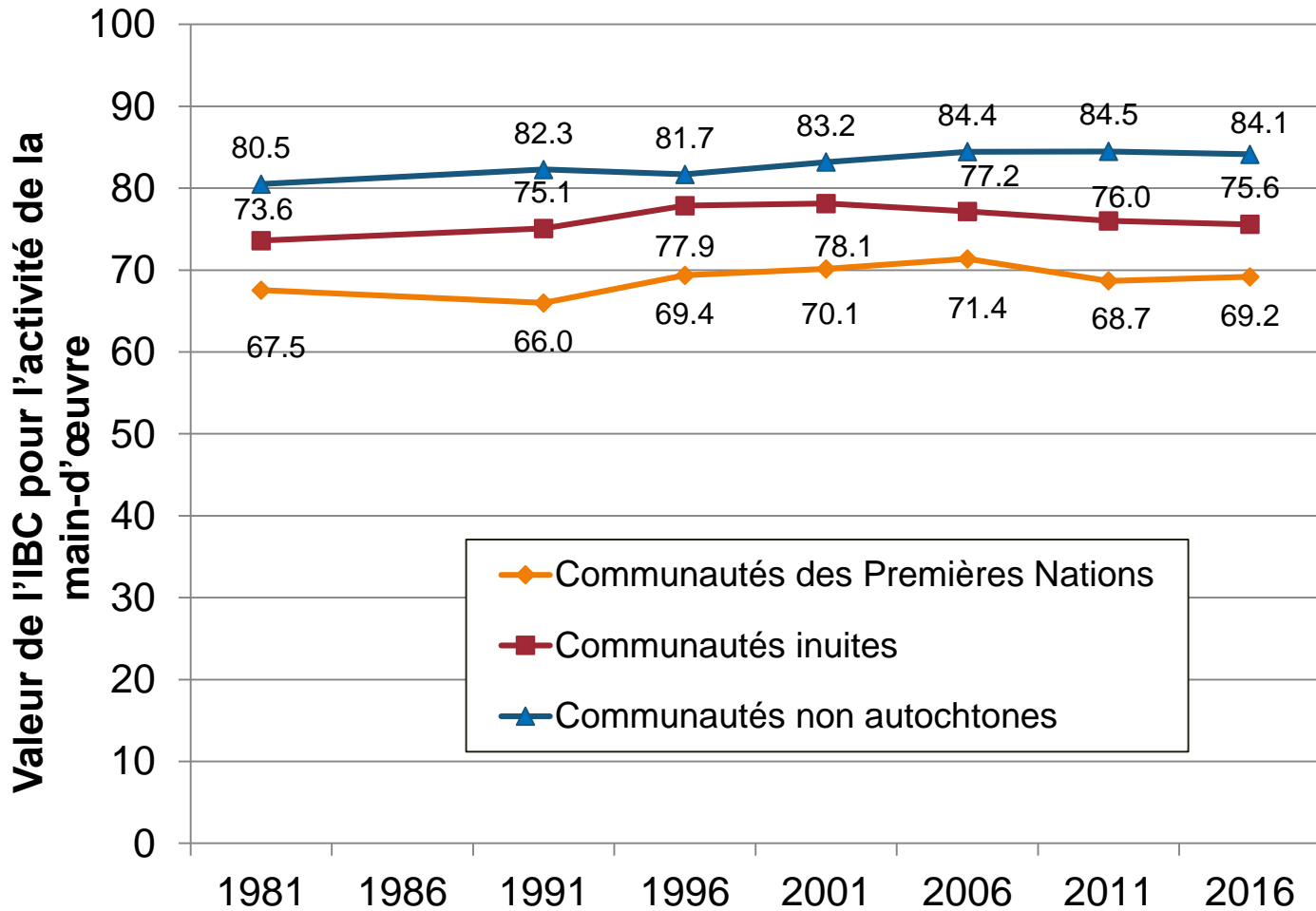
Sous-composantes en éducation – Université



Les communautés inuites et des Premières Nations ont connu une amélioration de leurs indices universitaire moyens depuis 1981.

L'indice moyen des communautés non-autochtones a augmenté plus rapidement que celui des communautés autochtones, creusant l'écart entre les moyennes.

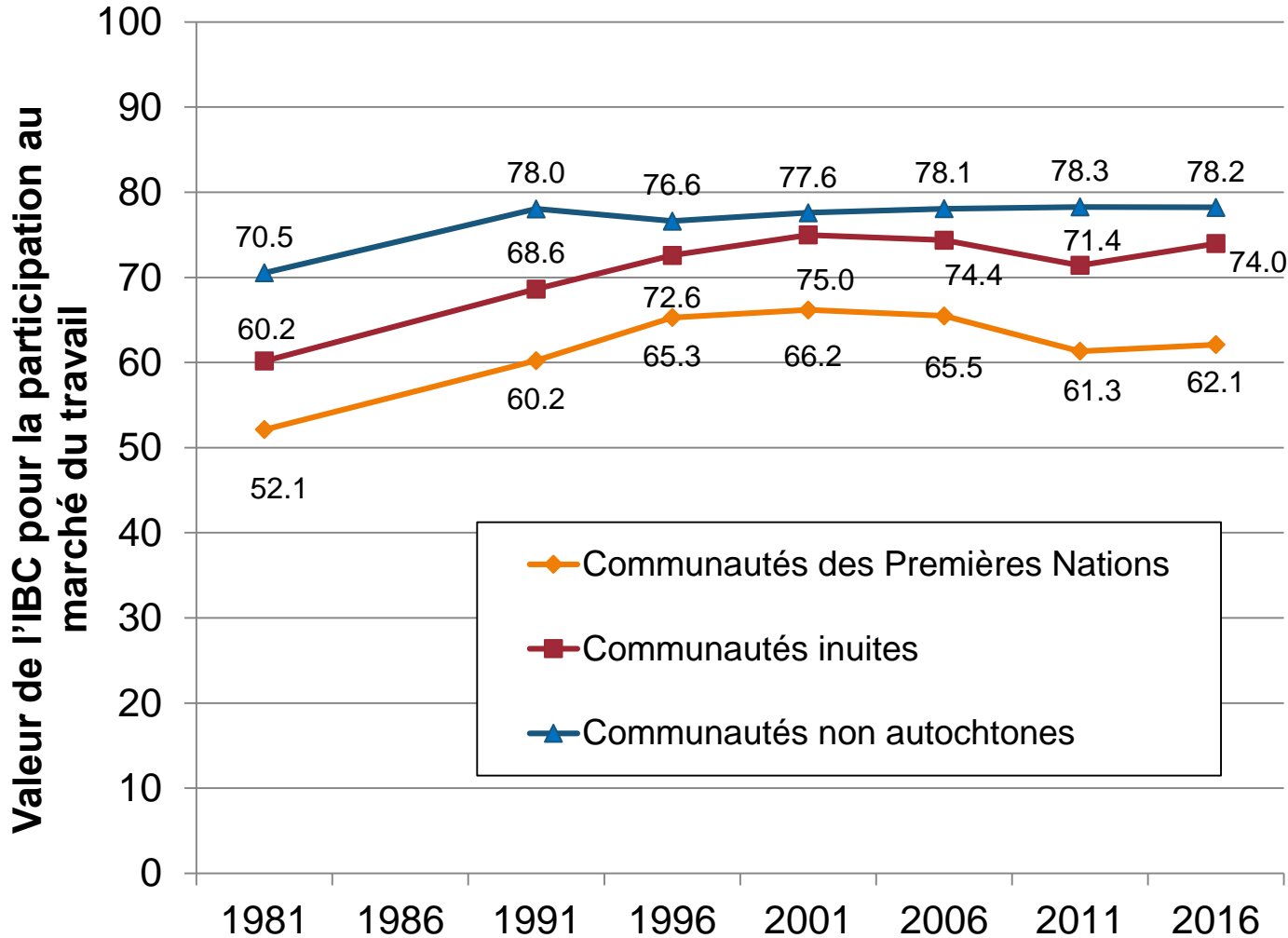
Tendances dans la population active



L'amélioration des résultats pour l'activité de la main-d'œuvre dans les communautés autochtones au cours des années 1990 n'est pas devenue une tendance à long terme.

L'indice d'activité de la main-d'œuvre pour les deux communautés autochtones a augmenté d'environ 2 points depuis 1981.

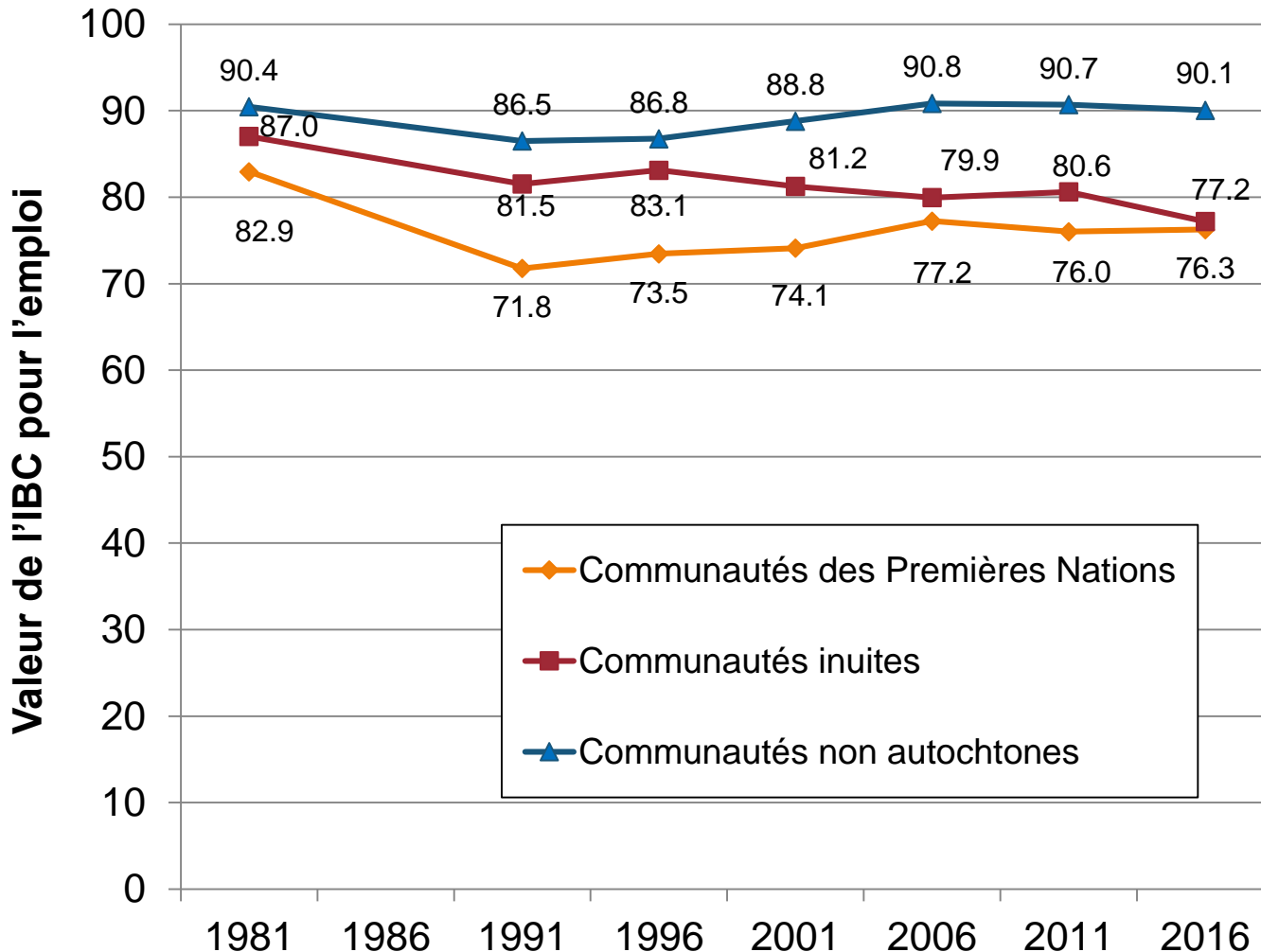
Sous-composantes de la population active – Participation au marché du travail



Les indices moyens de participation au marché du travail pour les Inuit et les Premières Nations ont tous deux augmenté respectivement de 14 et 10 points depuis 1981.

Toutefois, les améliorations observées pour la participation entre 1981 et 2011 ne se sont pas répétées dans les périodes de recensement les plus récentes.

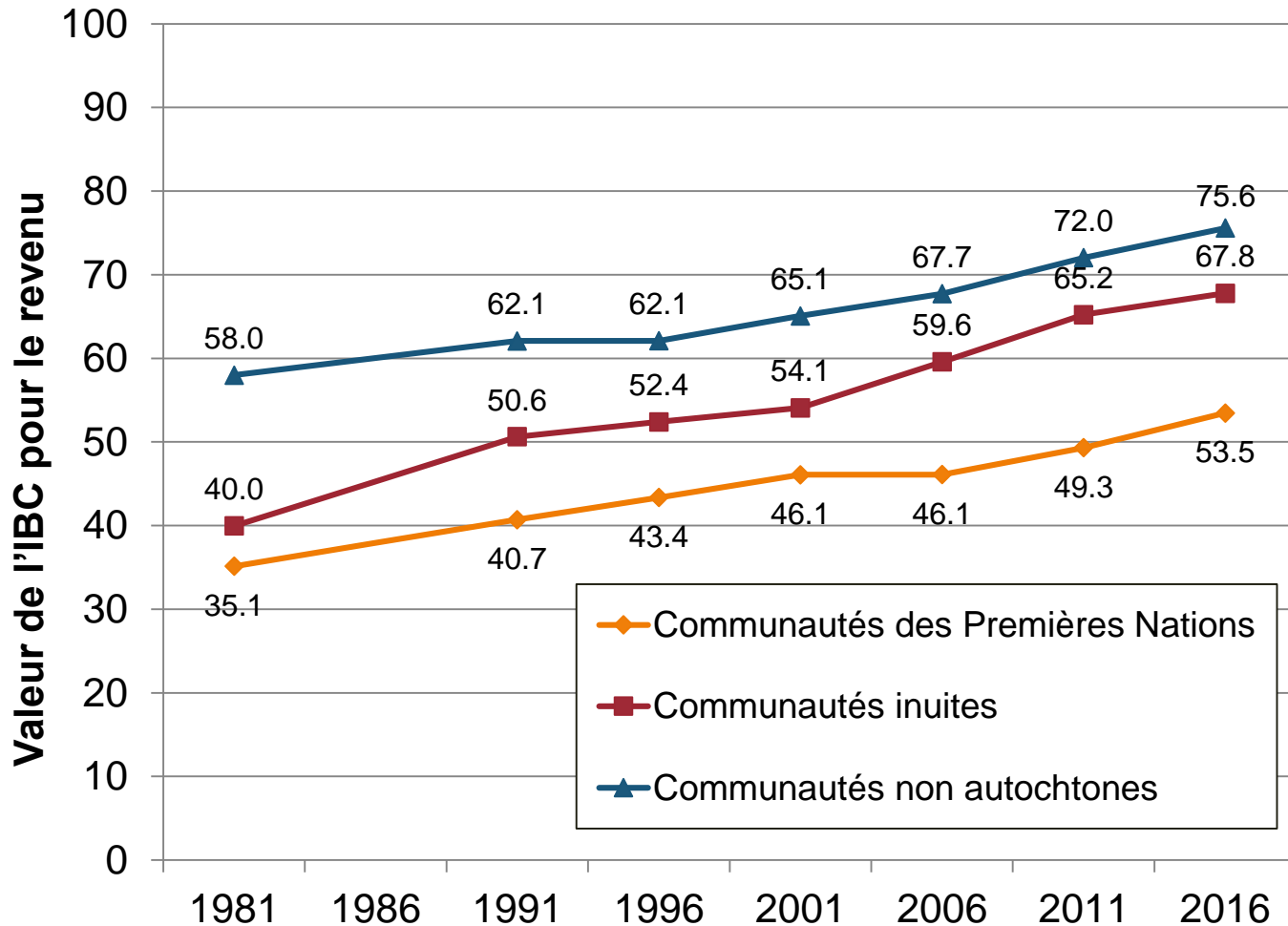
Sous-composantes de la population active - Emploi



Les communautés inuites et des Premières Nations ont toutes deux connu une diminution de leurs indices moyens pour l'emploi dans la population active, respectivement de 10 et 7 points entre 1981 et 2016.

Les indices moyens d'emploi dans la population active de 2016 pour ces deux communautés ne sont pas revenus aux niveaux de 2006.

Tendances des revenus

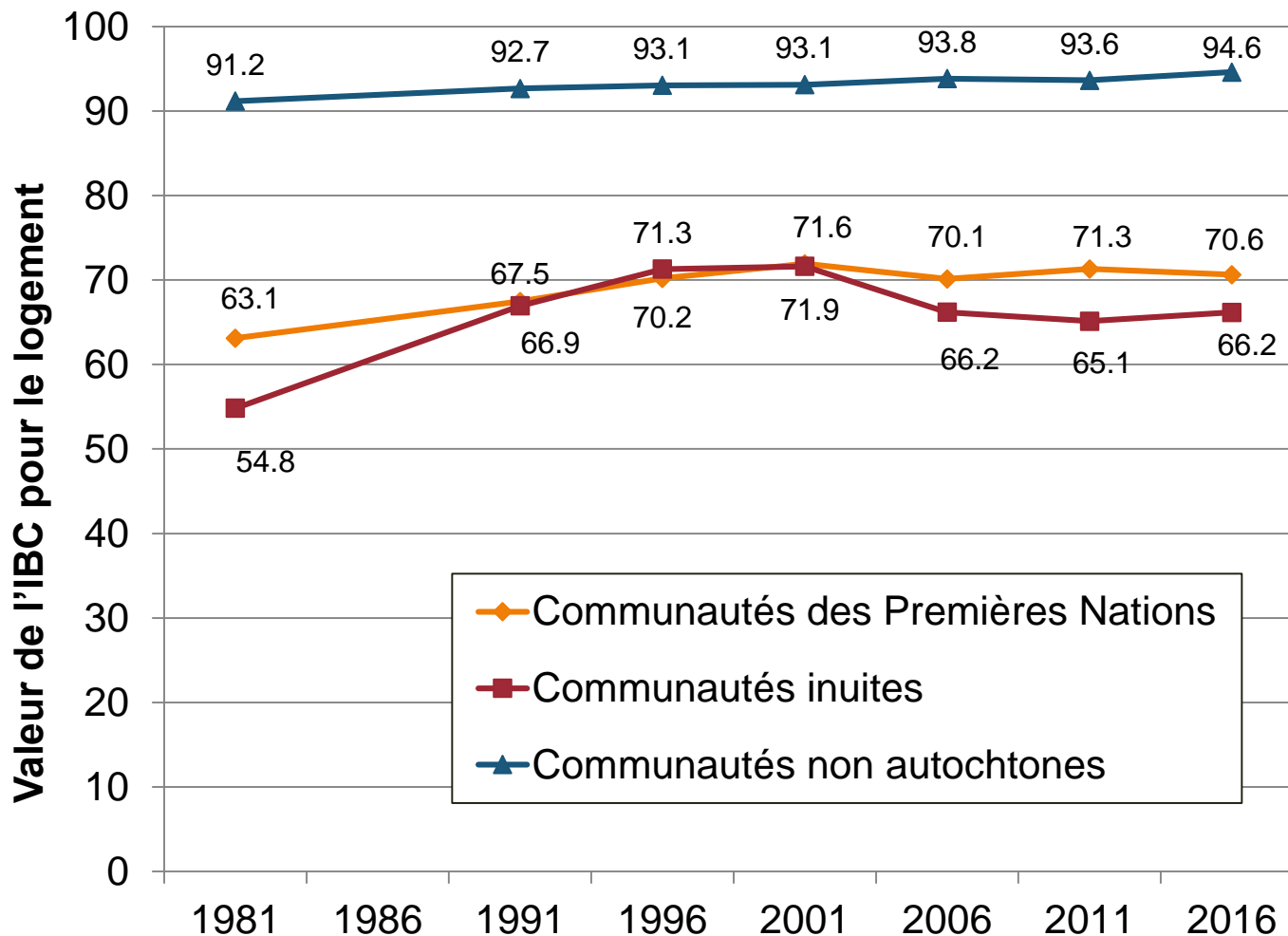


Tous les types de communautés ont connu une amélioration de leurs indices pour le revenu depuis 1981.

L'écart entre les communautés inuites et non-autochtones a rétréci entre 1981 et 2011 et est demeuré stable par la suite.

L'écart entre les Premières Nations et les communautés non autochtones a peu changé depuis 1981.

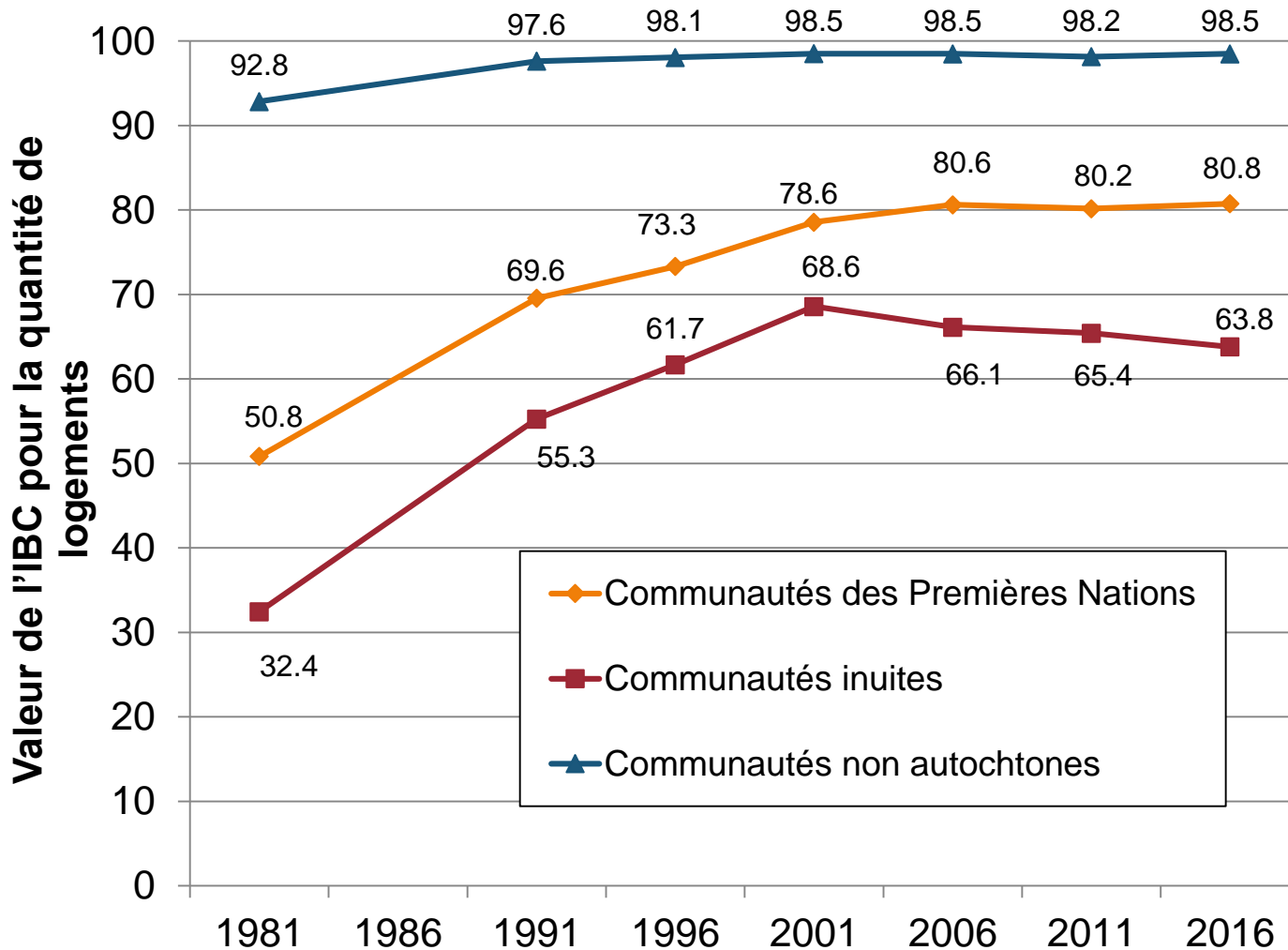
Tendances dans le logement



L'indice moyen en matière de logement pour les Premières Nations se situe autour de 71 points depuis 1996. L'écart s'est légèrement creusé entre 2011 et 2016.

La valeur moyenne en matière de logement pour les Inuit a diminué après une amélioration au cours des années 1990, et se situe actuellement autour de 66 points depuis les trois dernières périodes de recensement.

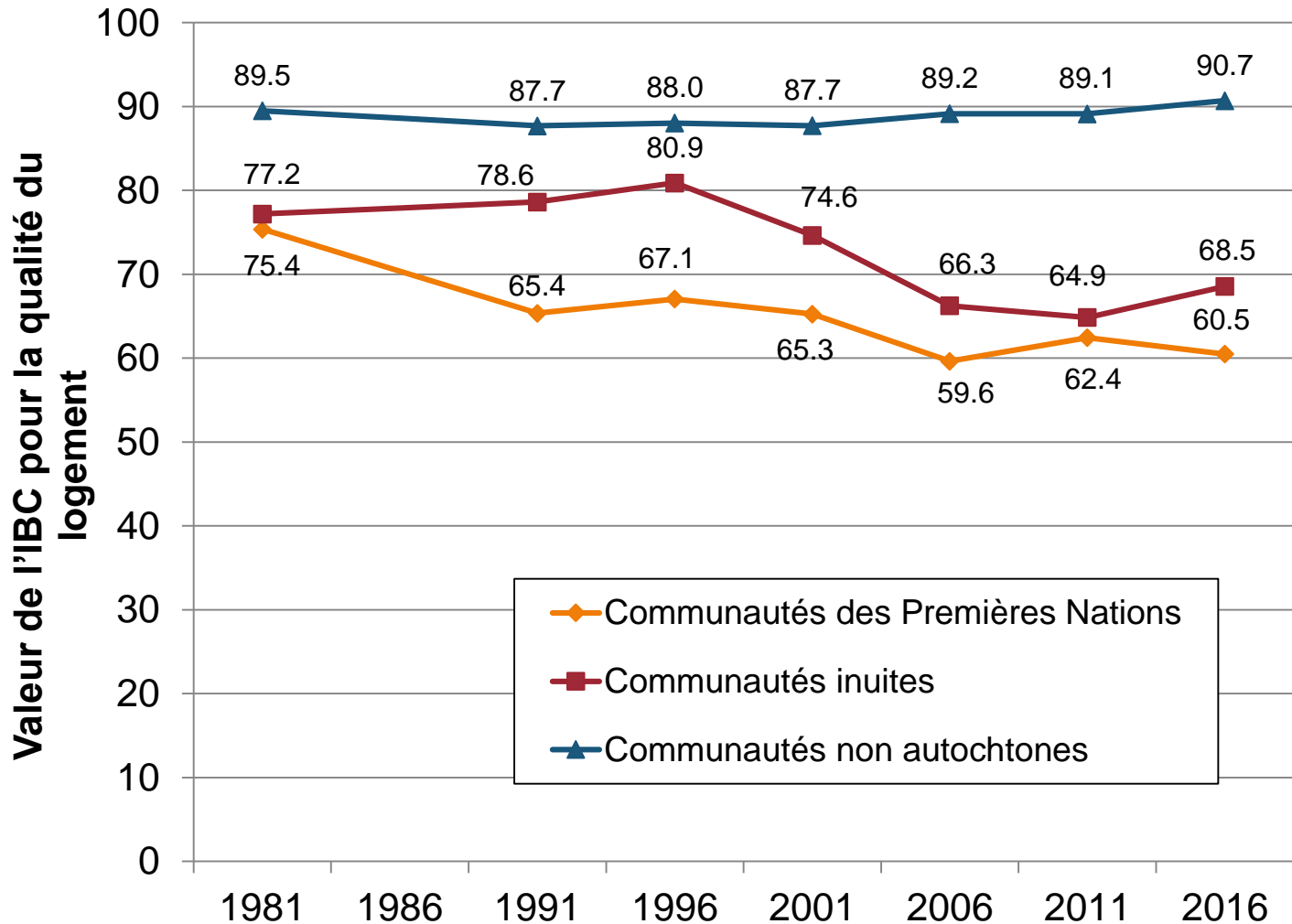
Sous-composantes du logement – Quantité (non surpeuplé)



Entre 1981 et 2016, les communautés inuites et des Premières Nations ont toutes deux connu une amélioration de leurs indices *quantité de logements* de 31 et 30 points, respectivement.

Les écarts pour la sous-composante *quantité de logements* se sont également resserrés de 25 et 24 points pour les Inuit et les communautés des Premières Nations depuis 1981.

Sous-composante du logement – Qualité (qui n’a pas besoin de réparations majeures)



Les écarts observés en 2016 pour la sous-composante *qualité du logement* représentaient près du double des écarts observés en 1981 entre les communautés autochtones et non-autochtones.

Entre 2011 et 2016, l'écart pour la qualité du logement des Inuit s'est légèrement resserré. Cependant, l'écart pour les Premières Nations a augmenté de 2,5 points dans la même période de temps.

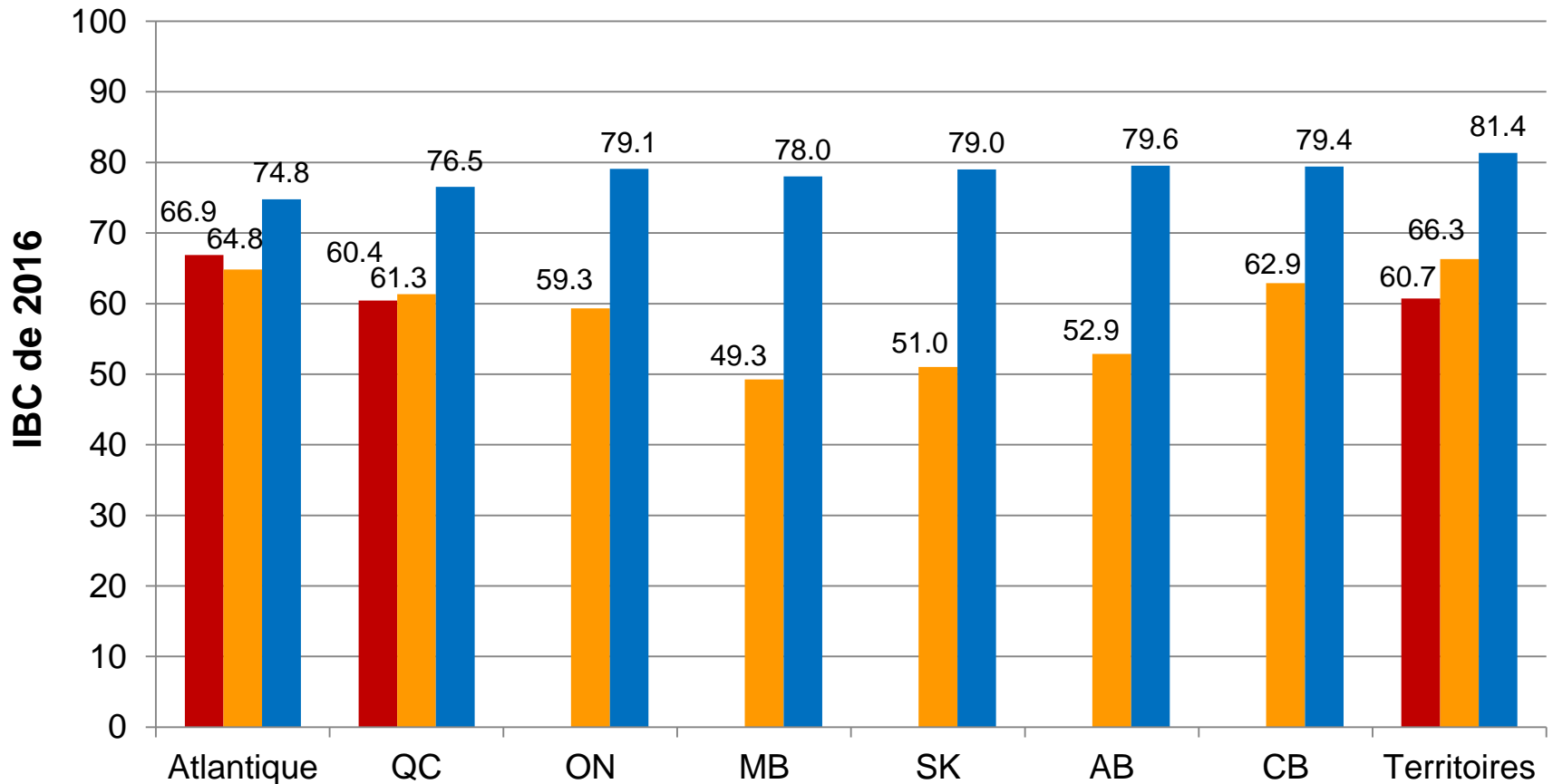
Changements dans les indices moyens et écarts avec les non-autochtones dans le temps

Composantes de l'IBC	Communautés des Premières Nations					Communautés Inuit				
	Écart 2016	Changement des indices		Changement des écarts		Écart 2016	Changement des indices		Changement des écarts	
		1981-2016	2011-2016	1981-2016	2011-2016		1981-2016	2011-2016	1981-2016	2011-2016
Éducation	15.5	+ 26.1	+ 3.7	+ 1.2	- 1.2	20.2	+ 19.6	+ 2.7	+ 7.6	- 0.3
Secondaire Plus	20.1	+ 37.4	+ 5.1	- 0.1	- 1.9	28.2	+ 28.0	+ 4.3	+ 9.2	- 1.1
Université Plus	6.2	+ 3.5	+ 0.9	+ 3.7	0	4.0	+ 2.8	- 0.3	+ 4.4	+ 1.2
Marché du travail	15	+ 1.6	+ 0.5	+ 2.0	- 0.9	8.6	+ 2.0	- 0.4	+ 1.7	+ 0.1
Participation	16.1	+ 10.0	+ 0.8	- 2.3	- 0.8	4.3	+ 13.8	+ 2.6	- 6.1	- 2.6
Emploi	13.8	- 6.7	+ 0.2	+ 6.3	- 0.9	12.9	- 9.8	- 3.4	+ 9.4	+ 2.8
Revenu	22.1	+ 18.3	+ 4.1	- 0.7	- 0.6	7.8	+ 27.8	+ 2.6	- 10.2	+ 1.0
Logement	24	+ 7.5	- 0.7	- 4.1	+ 1.6	28.4	+ 11.4	+ 1.0	- 7.9	- 0.1
Quantité	17.8	+ 29.9	+ 0.6	- 24.3	- 0.2	34.7	+ 31.4	- 1.6	- 25.7	+ 2.0
Qualité	30.2	- 14.9	- 1.9	+16.1	+ 3.5	22.2	- 8.6	+ 3.7	+ 9.8	- 2.1

IBC régional

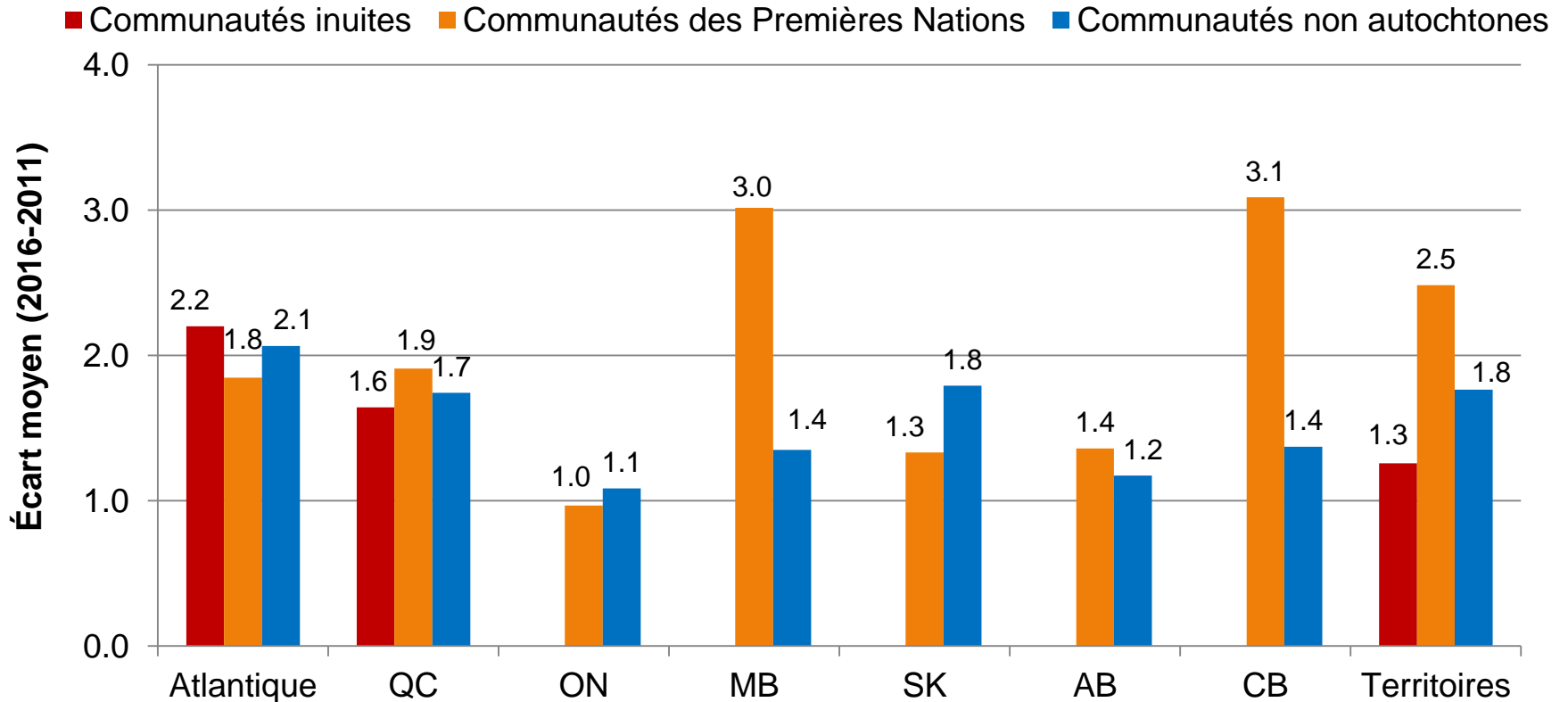
Les écarts les plus importants demeurent dans les provinces des Prairies.

■ Communautés inuites ■ Communautés des Premières Nations ■ Communautés non autochtones

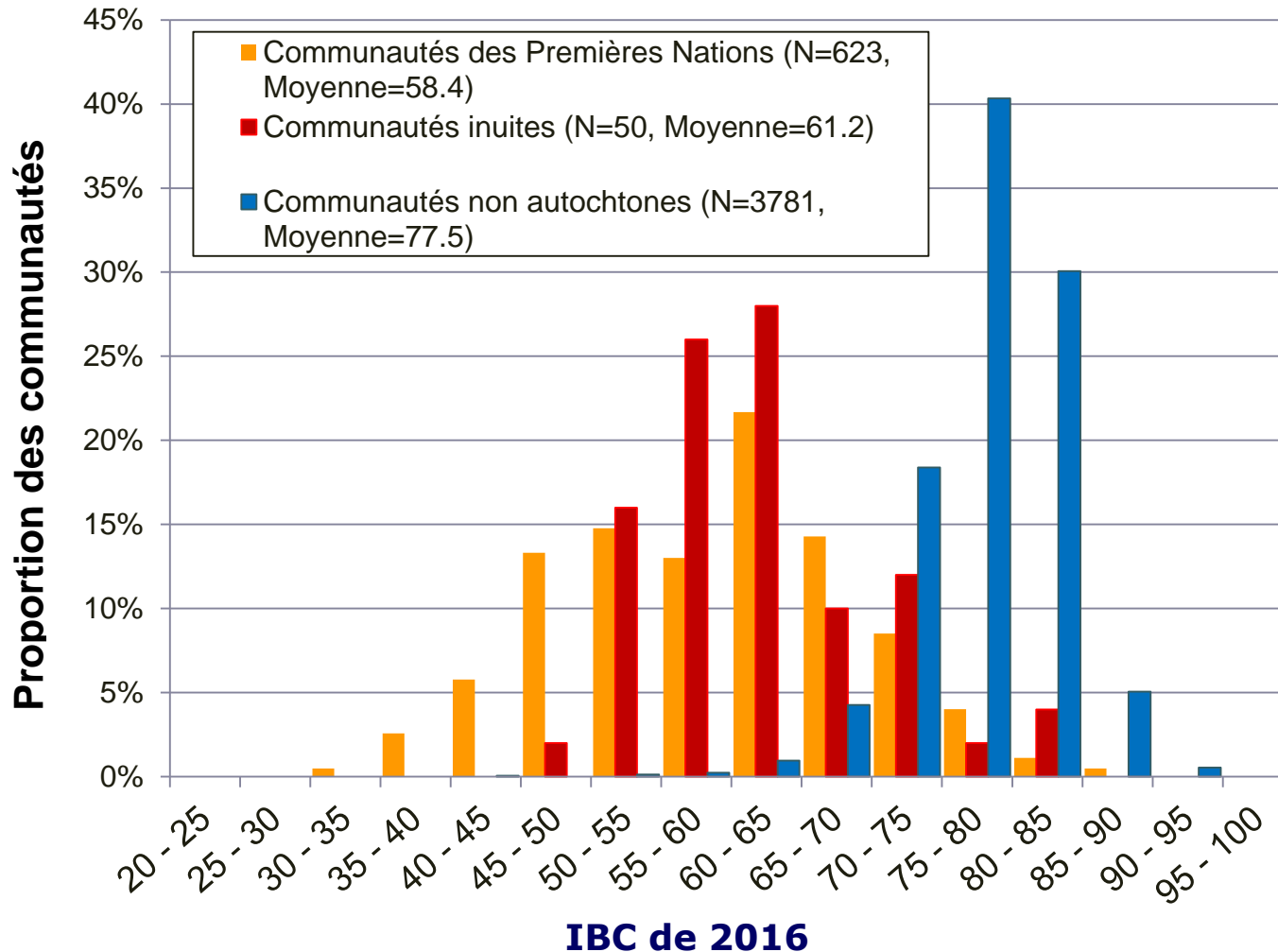


Évolution de l'IBC par région, 2011-2016

Les valeurs moyennes de l'IBC pour tous les types de communautés dans toutes les régions ont connu de légères augmentations de 2011 à 2016. Les Premières Nations du Manitoba, de la Colombie-Britannique et des Territoires ont connu les plus fortes augmentations moyennes de l'IBC parmi tous les types de communautés.



IBC de 2016 – Résultats préliminaires



L'IBC de 2016 présente une tendance presque identique aux valeurs de l'IBC des années précédentes.

Cela est prévisible, étant donné la lenteur de l'évolution des indicateurs qui le composent.

Comme pour les années précédentes, 98 des 100 communautés où le bien-être est le plus faible sont des Premières Nations.

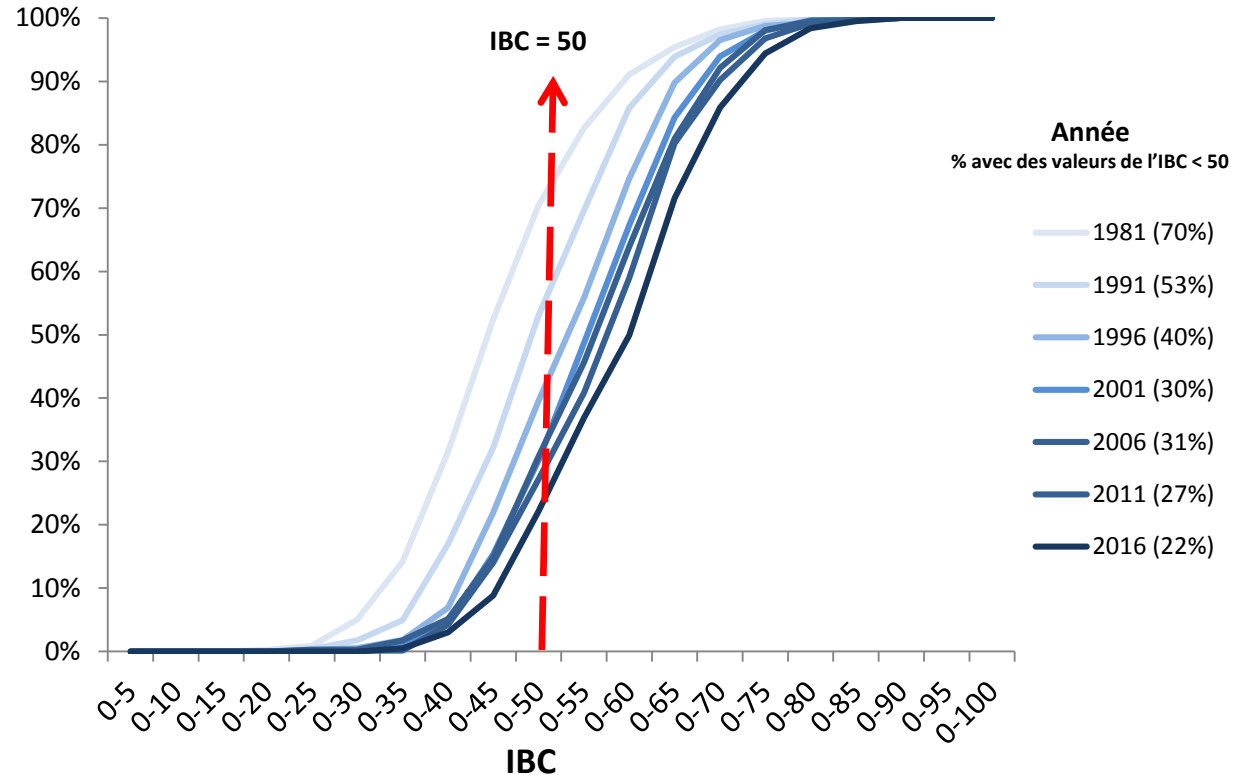
Progrès dans les communautés ayant un faible IBC

De 1981 à 2016, le nombre de communautés autochtones affichant des valeurs à l'extrémité la plus basse du spectre de l'IBC a considérablement diminué.

Le pourcentage des Premières Nations avec un IBC inférieur à 50 est passé de 70 % en 1981 à 22 % en 2016.

Le pourcentage de communautés inuites avec un IBC inférieur à 50 est passé de 80 % en 1981 à 2 % en 2016 (non présenté dans le graphique)

Répartition cumulative des valeurs de l'IBC des Premières Nations, de 1981 à 2016



Annexe

Définir la méthodologie de l'IBC

L'IBC se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 à 100. Il s'agit de la moyenne des valeurs de la communauté en matière de scolarité, d'activité sur le marché du travail, de revenu et de logement.

Pour 2016, la méthodologie de l'IBC a été modifiée pour inclure un groupe d'âge de 25 à 64 ans dans la population active et refléter les paliers de revenus actuels (2 500 \$ à 75 000 \$). En conséquence, tous les scores de l'ICB ont été mis à jour jusqu'en 1981 en fonction de ces changements.

Annexe (suite)

Valeur de la scolarité

Cette composante comprend deux variables : la proportion des membres d'une communauté qui ont 20 ans et plus et qui détiennent au moins un certificat d'études secondaires; et la proportion des membres d'une communauté âgés de 25 ans et plus ayant obtenu un diplôme universitaire du niveau baccalauréat ou plus.

La variable *secondaire et plus* compte pour les deux tiers de la pondération de la composante *scolarité*, tandis que la variable *université et plus* compte pour le tiers. Elle est exprimée sous forme de pourcentage multiplié par 100, ce qui donne :

$$\begin{aligned} & \text{Valeur de la scolarité} \\ &= \frac{200}{3} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes de 20 ans et plus qui détiennent au moins un certificat d'études secondaires}}{N^{bre} \text{ de personnes de 20 ans et plus}} \right) \\ &+ \frac{100}{3} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes de 25 ans et plus qui détiennent un baccalauréat ou plus}}{N^{bre} \text{ de personnes de 25 ans et plus}} \right) \end{aligned}$$

Annexe (suite)

Valeur de l'activité de la main-d'œuvre

Cette composante est la moyenne simple de deux taux. Le taux de participation à la population active correspond à la proportion de la population âgée de 20 à 64 ans qui faisait partie de la population active au cours de la semaine précédant le jour du recensement, c'est-à-dire la semaine de référence du recensement. Le taux d'emploi correspond au pourcentage de participants à la population active âgés de 20 à 64 ans qui ont travaillé pendant la semaine précédant le jour du recensement.

La valeur de l'activité de la main-d'œuvre est également exprimée en pourcentage.

Valeur de l'activité de la main-d'oeuvre =

$$\frac{100}{2} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes de 20 à 64 ans faisant partie de la population active}}{N^{bre} \text{ de personnes de 20 à 64 ans}} \right) + \frac{100}{2} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes de 20 à 64 ans qui ont un emploi}}{N^{bre} \text{ de personnes de 20 à 64 ans qui font partie de la population active}} \right)$$

Annexe (suite)

Valeur du revenu

La composante *revenu* de l'Indice de bien-être des communautés se définit comme le revenu total par habitant. Le calcul de la valeur du revenu d'une communauté se fait en trois étapes :

Chaque dollar de revenu reçu par les membres de la communauté est divisé par la population totale de la communauté, ce qui donne le revenu par habitant.

Le revenu par habitant est converti en logarithme. On fait cela pour tenir compte de « l'utilité marginale décroissante du revenu ».

Le logarithme du revenu par habitant est converti vers une échelle de 0 à 100, comme les autres composantes de l'indice. Pour ce faire, une « fourchette théorique » de 2 650 à 75 000 dollars de revenu par habitant a été établie. Cette fourchette est ajustée d'un calcul de l'IBC à l'autre afin de tenir compte de l'inflation. Afin de convertir le revenu en logarithme, les valeurs de revenu par habitant inférieures à 2 650 \$ sont remplacées par 2 650 \$ et les valeurs de revenu par habitant supérieures à 75 000 \$ sont remplacé par 75 000 \$. La valeur du revenu est ensuite calculée comme suit.

Annexe (suite)

$$Valeur\ du\ revenu = \left(\frac{Log(revenu\ par\ habitant) - Log(2\ 650)}{Log(75\ 000) - Log(2\ 650)} \right) \times 100$$

Pour une année de recensement donnée, par exemple 2016, l'année de référence du revenu est l'année civile précédente (2015). Pour mieux suivre l'évolution de la situation du revenu au fil des années, le revenu par habitant doit être ajusté en fonction de l'inflation.

Annexe (suite)

Valeur du logement

La composante *Logement* comprend des indicateurs de quantité et de qualité du logement. La *quantité de logements* est définie comme la proportion de la population vivant dans des logements ne contenant pas plus d'une personne par pièce. Le rapport entre le nombre de personnes et le nombre de pièces est calculé en divisant le nombre de membres du ménage par le nombre de pièces du logement qu'ils occupent. La qualité du logement est définie comme la proportion de la population vivant dans des logements qui n'ont pas besoin de réparations majeures.

La valeur du logement est la moyenne simple des deux indicateurs et est exprimée en pourcentage.

$$\begin{aligned} & \text{Valeur du logement} \\ &= \frac{100}{2} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes vivant dans un logement avec au plus une personne par pièce}}{N^{bre} \text{ total de personnes dans la collectivité}} \right) \\ &+ \frac{100}{2} \left(\frac{N^{bre} \text{ de personnes vivant dans un logement qui n'a pas besoin de réparations majeures}}{N^{bre} \text{ total de personnes dans la collectivité}} \right) \end{aligned}$$

Annexe (suite)

Valeur globale de l'IBC

L'IBC est la moyenne simple des quatre valeurs, exprimée par un nombre compris entre 0 et 100.

$$\text{IBC} = \frac{(\text{Valeur du revenu} + \text{Valeur de la scolarité} + \text{Valeur du logement} + \text{Valeur de l'activité de la main-d'oeuvre})}{4}$$